

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 45

présenté par
M. Aboubacar

ARTICLE 26 BIS AA

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« dix-huit »

le mot :

« douze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le délai proposé par le présent amendement est compatible avec l'extension du code visé.